

Ethique et évaluation

Deux exposés auprès du groupe « langues » du GFEN

Vénissieux 26-8-2014

Bernard Rey

Université Libre de Bruxelles

I) Eclairage historico-politique

On peut se faire de l'évaluation scolaire une idée irénique selon laquelle elle mesurerait l'apprentissage en indiquant à l'apprenant où il en est de son cheminement. En réalité il y a des implications sociopolitiques fortes de l'évaluation scolaire :

A. L'implication sociale de l'évaluation

- Il existe en France (au début du 20^{ème} siècle) deux filières d'enseignement qui sont, au moins au début, remarquablement étanches : d'un côté, les écoles mènent au certificat d'études primaires par un cursus comprenant cours préparatoire, cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur ; de l'autre, il y a les lycées qui comportent des classes élémentaires (de la 11^{ème} à la 7^{ème}) d'où l'on passe sans rupture aux classes secondaires qui conduisent au baccalauréat. Les petites classes des lycées ont bien le même programme que celles des écoles, mais les enseignants y sont différents : ils sont recrutés jusqu'en 1927 par un concours spécifique, tandis que les instituteurs qui enseignent dans le réseau primaire ne sont pas eux-mêmes issus des lycées : après leur école primaire, ils ont rejoint, par le biais de l'école primaire supérieure, l'école normale.
Chacune des deux filières est spécifique d'un groupe social : aux enfants des classes populaires, l'école primaire ; aux enfants de la petite et moyenne bourgeoisie, le réseau des humanités.
Dans un tel système, la réussite dans les études n'a que peu d'effet sur la destinée sociale. Un jeune qu'il réussisse ou non dans ses apprentissages scolaires, rejoindra de toute façon une position sociale correspondant à son origine.
- Dans le courant du 20^{ème} siècle, les deux filières vont être progressivement réunies. La création des collèges en 1963 rassemble les deux filières en un système unique : tous les élèves vont à l'école primaire, puis tous vont au collège.
- Cette transformation peut être considérée comme un processus de démocratisation :
 - Le niveau d'étude auquel peut prétendre un individu ne dépend plus de sa classe sociale d'origine.
 - A première vue, il n'y a plus de détermination de l'avenir social par l'origine sociale, mais par la réussite scolaire, laquelle semble ne plus dépendre que du talent et de l'effort personnel de l'individu. C'est ce qu'on a appelé la « méritocratie ».
- Toutefois :
 - Il s'agit d'une démocratisation élitiste : il ne s'agit pas de conduire tout le monde au plus niveau d'études ni au plus haut niveau de l'échelle sociale, mais seulement ceux qui auront été les « meilleurs » à l'école.

- La sociologie critique fera très vite (dès les années 70) apparaître qu'en fait la réussite scolaire est largement corrélée à l'origine sociale.
- En ce qui concerne l'évaluation :
 - A la suite de cette unification du système éducatif, beaucoup de parents de milieu populaire vont croire à la possible ascension sociale par l'école. D'où une attention soutenue à l'évaluation scolaire de leurs enfants, une dramatisation des résultats, et souvent un sentiment d'injustice et une contestation de l'évaluation.
 - L'évaluation scolaire a désormais un effet, souvent très direct, sur l'avenir social du jeune. D'où une double contrainte qui pèse sur les enseignants : évaluer les acquis d'un élève d'une manière qui soit exacte (sans complaisance), mais en même temps éviter une évaluation qui le condamnerait socialement d'une manière irrémédiable.
 - Aux yeux des parents et de certains élèves, ce qui importe, ce n'est pas d'apprendre, mais d'être jugé meilleur que les autres, car c'est cela qui compte pour l'avenir social.

B. Evaluation des processus ou des résultats

- On assiste aujourd'hui, dans tous les pays, à un développement considérable d'évaluations, institutionnellement organisées, qui mesurent les performances des élèves, mais non pas dans le but de réguler leurs apprentissages ou leur parcours. Il s'agit en fait d'évaluer les systèmes éducatifs, les établissements ou ensemble d'établissements, voire les enseignants. Elles sont organisées généralement à l'échelon international ou international. Par exemple : les enquêtes « PISA ».
- Ces évaluations méritent l'attention parce qu'elles constituent une nouveauté : elles n'existaient pas, du moins avec une telle ampleur, il y a une trentaine d'années. Est-ce que cela signifie que la puissance publique (les Etats ou, dans certains pays, les Régions) ne cherchait pas auparavant à évaluer et réguler l'enseignement ? En fait dans le passé, les responsables des systèmes éducatifs intervenaient bien dans l'enseignement, mais en en contrôlant les processus et non pas, comme aujourd'hui, les résultats. Dans le passé, les corps d'inspection visitaient les classes et les établissements pour analyser et apprécier les démarches didactiques et pédagogiques : il s'agissait de porter un jugement sur le processus d'enseignement. Certes, les corps d'inspection subsistent et continuent à inspecter ; mais il semble que leur rôle se modifie, du moins dans certains pays et, surtout, que les responsables éducatifs attachent désormais beaucoup plus d'importance aux évaluations des performances des élèves, c'est-à-dire aux résultats obtenus par le système (ou par un segment de celui-ci, par exemple une académie ou un établissement).
- L'évaluation du processus d'enseignement, par des inspecteurs, sur la base de normes didactiques et pédagogiques, pouvait être critiquée. Sans doute pouvait-elle donner lieu parfois à l'imposition autoritaire de normes contestables et engendrer sur le terrain des crispations. Cependant, elle correspondait à l'imposition d'une obligation de moyens, et non d'une obligation de résultats. L'introduction progressive, à l'échelle mondiale, d'évaluations qui

tendent de mesurer l'efficacité des systèmes et des individus, en ne s'occupant que des résultats, pourrait bien être l'annonce de contraintes plus redoutables pour les acteurs de l'enseignement.

- Il est difficile de ne pas mettre en rapport ces évolutions avec les théories nouvelles sur le rôle des Etats. Traditionnellement, les Etats assurent des fonctions régaliennes : police, justice, éducation, santé, état civil, etc. Or, sous le nom de New Public Management, l'idée se propage selon laquelle l'intervention des Etats dans ces domaines serait inefficace et coûteuse. Il serait donc préférable de confier ces fonctions à des organismes privés ou, comme cela apparaît dans certains pays, en mettant en concurrence des organismes publics et en jugeant de la qualité de leur activité par la mesure de leurs résultats.
Autrement dit, il s'agit d'un désengagement de la puissance publique quant à la manière dont ces fonctions sont opérées (désengagement vis-à-vis des processus). Celle-ci se contente d'examiner les résultats des organismes qui assurent ces fonctions et de les comparer.
- Quelques effets possibles de cette focalisation sur les résultats et de ce désengagement des processus :
 - Elle rend possible la privatisation et la marchandisation de l'enseignement.
 - Elle va dans le sens d'une autonomisation des institutions (le thème de l'autonomie des établissements est très présent). Mais il s'agit là d'une liberté illusoire pour les acteurs de terrain : l'attention aux résultats et l'indifférence aux processus (aux manières de parvenir aux résultats) permet à la puissance publique de prendre des décisions politiques attendues de la population tout en se déchargeant de leur réalisation et des problèmes, éventuellement insolubles, que ces décisions entraînent.

II) Ethique de l'activité de l'évaluateur

Toute évaluation est, implicitement ou explicitement, référence à des valeurs (les mots « valeur » et « évaluation » ont la même origine). Une réflexion éthique y est donc indispensable pour discuter des valeurs en jeu.

A. Outils d'évaluation et exigences éthiques : Les pièges de la technicité

1) Evaluation et impératif d'autonomie intellectuelle des élèves

- Compte tenu des implications sociales de l'évaluation scolaire (voir exposé précédent : le fait que l'évaluation scolaire d'un élève a des incidences sur son orientation et donc sur la position sociale à laquelle il peut prétendre), on s'attend à ce que l'enseignant, en tant qu'évaluateur, pratique une évaluation « juste », c'est-à-dire à la fois exacte et équitable. Un des premiers impératifs dans ce sens est que les épreuves d'évaluation ne prennent pas « en traître » les élèves. Il semble donc qu'il faille absolument :
 - 1) évaluer les élèves sur ce qu'on leur a enseigné,

-2) leur indiquer à l'avance les formes que prendront les épreuves auxquelles ils seront soumis, ainsi que les critères en fonction desquels leur prestation sera évaluée.

- Or le premier de ces deux impératifs pose problème. Car, appliqué à la lettre, il reviendrait à faire travailler en classe à l'avance les questions ou tâches qui seraient proposées dans l'épreuve d'évaluation. Or s'il paraît souhaitable que les questions ou tâches de l'épreuve soient « du même type » que celles auxquelles les élèves auront été entraînés en classe, il paraît également souhaitable qu'elles ne leur soient pas identiques. Il ne serait pas satisfaisant, d'un point de vue éthique, qu'une épreuve d'évaluation soit la simple redite de ce qui a été fait en classe ; car s'il en était ainsi, l'enseignement reviendrait à une sorte de dressage. L'ambition de l'école semble devoir être, au contraire, que les élèves deviennent capables de déterminer par eux-mêmes ce qu'il convient de faire dans des situations un peu nouvelles (c'est là tout l'intérêt de mettre en avant la notion de compétence et de la définir comme capacité à affronter des situations relativement inédites). Il ne faudrait pas que l'impératif d'une évaluation exacte conduise à réduire l'ambition de l'école.

2) L'évaluation comme mesure

- On peut considérer, à première vue, qu'il est éthique de vouloir faire de l'évaluation une « mesure », du même type que les mesures qu'on effectue dans les sciences de la nature. On peut estimer en effet que c'est le moyen de tendre vers l'objectivité et d'éliminer la subjectivité et l'éventuel parti-pris de l'évaluateur. Dans ce sens, des travaux considérables de docimologie ont été accomplis, depuis une quarantaine d'années pour déterminer à quelles conditions un outil d'évaluation peut être à la fois valide et fiable.
- Pourtant cette assimilation de l'évaluation à une mesure pose problème.
 - D'abord parce qu'il est faux que l'évaluation soit une mesure. On ne mesure pas la performance d'un élève comme on mesure la longueur ou le poids d'un objet. L'évaluation se fait au moyen d'une épreuve et celle-ci a été conçue par l'évaluateur en fonction de ce qu'il juge bon que les élèves sachent faire. Elle peut être plus ou moins difficile, exiger telle ou telle compétence, porter sur tel ou tel élément de savoir. Il y a donc choix de la part de l'évaluateur. Ce choix est le résultat d'un jugement sur ce qui « doit » pouvoir être accompli par l'élève. Il implique donc une valeur, autrement dit une prise de position sur ce qu'on estime être bon.
 - De même, les critères que l'évaluateur va utiliser pour apprécier la performance de l'élève sont choisis par lui. Et là encore, à travers le choix qu'il fait de considérer telle erreur comme secondaire et telle autre comme rédhitoire, il y a référence à des valeurs.
 - Ainsi, aussi bien dans la conception de l'épreuve que dans les critères de correction, il y a choix de la part de l'évaluateur. Il ne faudrait pas que l'idée d'une évaluation perçue comme une mesure vienne occulter la responsabilité de l'évaluateur. C'est lui qui choisit :
 - d'exiger l'essentiel que tous les élèves doivent connaître ou, au contraire, de vouloir discriminer les meilleurs,

- de vérifier la maîtrise par les élèves d'actes standardisés ou, au contraire, leur capacité de répondre à des situations inédites.

B. La relation évaluateur-évalué

- Une première exigence éthique semble être que l'évaluateur doit évaluer en suspendant ce qui pourrait être d'ordre affectif ou émotif dans son rapport à la personne évaluée. Cela signifie évidemment qu'il ne doit pas évaluer en fonction de l'antipathie qu'il peut avoir à l'égard de tel élève, ni du ressentiment ni de la vengeance. Mais de la même manière, il doit mettre entre parenthèse la sympathie qu'il peut avoir à l'égard d'un élève. L'acte d'évaluation exige une prise de distance de l'évaluateur à l'égard de l'évalué : la sympathie pourrait se muer en complaisance. Autrement dit, il semblerait qu'il faille adopter une attitude d'objectivation vis-à-vis des élèves : l'enseignant, dans sa fonction d'évaluation, devrait se contenter de constater l'écart de la performance de l'élève par rapport à la norme (sans oublier toutefois que cette norme a été posée par lui).
 - Mais on peut mettre en discussion cette attitude évaluatrice qui consiste à établir un constat. Car on retrouve ici un problème analogue à celui que nous avons vu, plus haut, à propos de l'évaluation qui se veut « mesure ». Certes, pour l'enseignant adopter une attitude de constat impartial des performances correspond à l'impératif d'évaluer chaque élève indépendamment de la sympathie ou de l'antipathie qu'il peut avoir pour lui. Mais cette attitude implique en même temps une forme de rapport à l'autre dont l'intérêt éducatif est discutable. Elle revient en effet à formuler un message **sur** la performance de l'élève (et souvent sur l'élève lui-même), là où l'exigence éducative serait plutôt d'adresser un message **à** l'élève. Lorsqu'un enseignant fait connaître sereinement à un élève les qualités et les défauts de son travail, cette attitude a l'avantage d'éviter l'admonestation et la culpabilisation de l'autre. Mais, même adressé à l'élève, un tel discours décrit la performance de celui-ci de l'extérieur, comme on décrirait les caractéristiques d'un objet. On lui renvoie un diagnostic. On peut, au contraire, attendre d'une attitude éducative, une parole évaluative de l'enseignant à l'égard de l'élève qui prenne ce dernier comme un sujet et qui, plutôt que de lui livrer une description objective des qualités et des défauts de sa performance, soit plutôt un appel à progresser, l'invitation à dépasser ce qu'il est capable de faire aujourd'hui, l'encouragement à aller vers de nouvelles qualités.
-